

Tuteur familial ou personne concernée par la protection d'une personne vulnérable : Besoin d'aide ?

« Je gère la curatelle
de maman, elle est désormais
prise en charge dans un
établissement.
Quelles démarches pour
vendre sa maison ? »



« Je viens d'être nommée tutrice de
ma tante. Que dois-je faire ? »

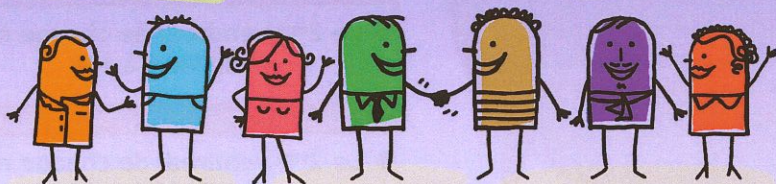
« Mon frère est en situation de handicap,
mes parents ont toujours géré ses affaires
mais ils prennent de l'âge.
Comment envisager l'avenir ? »

DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX : un service gratuit et ouvert à tous

Soutien technique

Conférences et ateliers

Remise de documentation



Conseils personnalisés

Écoute et soutien

Active

SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

Avec le soutien de
la Direction
Départementale de
l'Emploi, du Travail et
des Solidarités (DDETS)

**PRÉFET
DE MOSELLE**
*Michel
Lapelle
Président*

Direction
départementale de
l'emploi, du travail
et des solidarités

Des professionnels sont là pour vous répondre gratuitement

Vous ou un membre de votre famille êtes confrontés à des difficultés pour prendre en charge un parent ou un proche. Vous avez des questions :

- Une mesure de protection est-elle nécessaire?
- Quels sont les critères pour bénéficier d'une mesure de protection?
- Quelles démarches effectuer pour solliciter le juge des tutelles?

Avant d'accepter une mesure de protection, vous souhaitez connaître votre mission :

- Quelles sont les responsabilités qui incombent au tuteur?
- Quelles sont vos obligations?

Vous avez été mandaté pour exercer la mesure d'un proche. Vous souhaitez être conseillé sur vos obligations :

- Signaler la décision aux organismes
- Établir l'inventaire de patrimoine
- Fournir au juge des tutelles un compte rendu annuel de gestion

...

Active

SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

NOUS VOUS PROPOSONS DE VOUS RENSEIGNER :

par téléphone :

du lundi au vendredi
de 9h à 12h au

07 69 01 76 48

par courriel :

infotuteurfamilial@active57.fr

par courrier :

2 rue Thomas Edison 57070 METZ

sur notre site internet :

www.active57.fr

et de nous rencontrer
sur rendez-vous :

Tribunal d'Instance de Thionville

- Le 1^{er} vendredi de chaque mois
de 9h à 12h

Tribunal d'Instance de Metz

- Le 1^{er} vendredi de chaque mois
entre 13h30 et 16h30

Tribunal d'Instance de Saint-Avold

- Le 2^{ème} vendredi de chaque mois
de 9h15 à 12h

Tribunal d'Instance de Sarreguemines


- Le 2^{ème} vendredi de chaque mois
de 13h30 à 16h30

Tribunal d'Instance de Sarrebourg

- Le 3^{ème} vendredi de chaque mois
de 10h45 à 12h et de 13h à 14h45

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Avec le soutien de
la Direction
Départementale de
l'Emploi, du Travail et
des Solidarités (DDETS)

**PRÉFET
DE MOSELLE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
Direction
départementale de
l'emploi, du travail
et des solidarités